

manière à assurer le transfert efficace des manoeuvres très demandées d'un chantier à l'autre;

une **stabilisation du coût de l'assurance-responsabilité civile** qui est attendue au cours des prochaines années, encore que cela dépend beaucoup des mesures législatives et judiciaires qui seront prises à l'avenir. Comme c'est le cas dans d'autres industries, les questions d'assurance, de litige et de responsabilité jouent un rôle plus important dans l'industrie de la construction américaine que chez son homologue canadien. On estime que la stabilisation des coûts d'assurance s'explique partiellement par un recours de plus en plus fréquent aux règlements par arbitrage;

la fréquence croissante des **Régimes d'actionariat des employés (RADE)** offerts par les entreprises de construction. C'est ce qu'ont récemment fait des sociétés du Maryland et de la Caroline du Nord - chaque mois, il y a habituellement deux ou trois de ces régimes qui sont mis en place par de grandes entreprises de construction aux États-Unis;

le désir de plus en plus répandu des commanditaires de projets privés de voir le constructeur prendre des **intérêts financiers** dans le projet afin d'étaler les risques. C'est ainsi que Bechtel, un des plus gros entrepreneurs du pays a commencé à prendre des titres de participation dans les projets qu'il réalise;

en relation avec ce qui précède, il existe aujourd'hui une tendance à la **privatisation** de la construction d'ouvrages publics; en effet, dans les villes et dans les comtés, les autorités s'efforcent de trouver une aide financière pour la construction de routes, de tunnels, d'égouts et d'installations d'épuration des eaux;

les gouvernements recourent de plus en plus à l'**impartition**. Selon certains membres de l'industrie, ces gouvernements feront de plus en plus fréquemment effectuer des travaux de construction sous contrat par des entreprises privées, de préférence à des employés du gouvernement, parce que cette formule permet de réduire le déficit;

un certain nombre de **tendances financières et opérationnelles** de l'industrie de la construction qui méritent d'être notées, notamment un souci accru de la gestion de l'encaisse et du recouvrement des comptes débiteurs; la décentralisation de la comptabilité et des finances qui se gèrent au niveau du poste plutôt qu'à l'administration centrale; des